

de Macédoine et de Russie (JO L 55, p.6) et, à titre subsidiaire, l'annulation de la décision de la Commission, du 28 février 2008, rejetant la demande des requérantes visant la suspension des droits antidumping institués par le règlement contesté

### Dispositif

- 1) *Le pourvoi est rejeté.*
- 2) *Chelyabinsk electrometallurgical integrated plant OAO (CHEMK) et Kuzneckie ferrosplavy OAO (KF) sont condamnées aux dépens afférents à la présente procédure.*
- 3) *La Commission européenne supporte ses propres dépens.*

(<sup>1</sup>) JO C 65 du 03.03.2012

**Arrêt de la Cour (quatrième chambre) du 5 décembre 2013 (demandes de décision préjudicielle du Tribunale Amministrativo Regionale per la Lombardia — Italie) — Alessandra Venturini/A.S.L. Varese, e.a (C-159/12), Maria Rosa Gramegna/ASL Lodi, e.a. (C-160/12), Anna Muzzio/ASL Pavia, e.a. (C-161/12)**

(Affaires jointes C-159/12 à C-161/12) (<sup>1</sup>)

*(Liberté d'établissement — Article 49 TFUE — Santé publique — Législation nationale interdisant aux parapharmacies la vente de médicaments soumis à prescription médicale à la charge du patient)*

(2014/C 45/14)

*Langue de procédure: l'italien*

### Jurisdiction de renvoi

Tribunale Amministrativo Regionale per la Lombardia

### Parties dans la procédure au principal

*Parties requérantes:* Alessandra Venturini (C-159/12), Maria Rosa Gramegna (C-160/12), Anna Muzzio (C-161/12)

*Parties défenderesses:* A.S.L. Varese, Ministero della Salute, Regione Lombardia, Comune di Saronno, Agenzia Italiana del Farmaco (AIFA) (C-159/12), ASL Lodi, Ministero della Salute, Regione Lombardia, Comune di Sant'Angelo Lodigiano, Agenzia Italiana del Farmaco (AIFA) (C-160/12), ASL Pavia, Ministero della Salute, Regione Lombardia, Comune di Bereguardo, Agenzia Italiana del Farmaco (AIFA) (C-161/12)

*En présence de:* Federfarma — Federazione Nazionale Unitaria dei Titolari di Farmacia Italiani (C-159/12 à C-161/12),

### Objet

Demandes de décision préjudicielle — Tribunale Amministrativo Regionale per la Lombardia — Interprétation des articles 18 et 56 TFUE ainsi que des articles 101 et 102 TFUE — Législation nationale interdisant aux parapharmacies la vente des médicaments soumis à prescription médicale, dont le coût est supporté par le patient

### Dispositif

*L'article 49 TFUE doit être interprété en ce sens qu'il ne s'oppose pas à une réglementation nationale, telle que celle en cause au principal, qui ne permet pas à un pharmacien, habilité et inscrit à l'ordre professionnel, mais non titulaire d'une pharmacie incluse dans le tableau, à distribuer au détail, dans la parapharmacie dont il est titulaire, également les médicaments soumis à prescription médicale qui ne sont pas à la charge du service national de santé et sont entièrement payés par l'acheteur.*

(<sup>1</sup>) JO C 157 du 02.06.2012

**Arrêt de la Cour (cinquième chambre) du 5 décembre 2013 (demande de décision préjudicielle du Krajský soud v Praze — République tchèque) — Radek Časta/Česká správa sociálního zabezpečení**

(Affaire C-166/12) (<sup>1</sup>)

*[Renvoi préjudiciel — Article 11, paragraphe 2, de l'annexe VIII du statut des fonctionnaires — Règlements (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 et (CE, Euratom) n° 723/2004 — Fonctionnaires de l'Union — Droits à pension acquis dans le régime national — Transfert au régime de pension de l'Union — Méthode de calcul — Notion de «capital représentant les droits à pension»]*

(2014/C 45/15)

*Langue de procédure: le tchèque*

### Jurisdiction de renvoi

Krajský soud v Praze

### Parties dans la procédure au principal

*Partie requérante:* Radek Časta

*Partie défenderesse:* Česká správa sociálního zabezpečení

### Objet

Demande de décision préjudicielle — Krajský soud v Praze — Interprétation de l'art. 4, par 3, du traité UE et de l'art. 11, par. 2, de l'annexe VIII au règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil, du 29 février 1968, fixant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents de ces Communautés, et instituant des mesures particulières temporairement applicables